

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Averdon (41)	Référence : 41_B_02	Date : février 2010

## Restauration écologique des marais des Tresseaux (41)



Source : syndicat mixte du bassin de la Haute Cisse

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Le site, de propriété communale, a connu de profondes modifications dans les années 80. Lors de la plantation du site en peupliers, on a créé des fossés drainants sur l'ensemble de la zone.</p> <p>La quasi-totalité des peupliers plantés ont été abattus par la tempête de l'hiver 1999, sans aucune intervention majeure entre 1999 et 2009, laissant le site se reboiser progressivement par des rejets de peupliers et l'installation d'une saulaie-fruticée sur la majeure partie de la zone.</p>
<b>Calendrier</b>	Travaux réalisés entre le 31 août 2009 et le 30 novembre 2009
<b>Territoire</b>	Le site dit du « marais des Tresseaux » se situe sur la commune d'AVERDON, en rive gauche de la Cisse, en contrebas du hameau « Les Tresseaux » et s'étend sur une surface d'environ 4,5 ha.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte de la Haute Cisse
<b>Maître d'oeuvre</b>	Syndicat Mixte de la Haute Cisse et Pays Beauce Val de Loire
<b>Objectifs</b>	<p>La réalisation d'un inventaire écologique de la zone avant travaux (printemps et été 2009) a permis de déterminer les principaux enjeux écologiques de la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Inventaire entomologique et enjeux associés<sup>1</sup></b></li> <li>- <b>L'amélioration de l'alimentation en eau du marais</b> depuis le coteau reste essentielle pour redynamiser certaines populations d'Odonates peu présente sur le site (Libellulidés, Aeshnes).</li> <li>- <b>Inventaire « batraciens » et enjeux associés<sup>2</sup></b></li> <li>- <b>L'aménagement d'une mare contenue hors de la zone de pâturage et du piétinement des animaux</b> jouera un rôle bénéfique pour la redynamisation des batraciens.</li> <li>- <b>Inventaire « ornithologique » et enjeux associés<sup>3</sup></b></li> <li>- <b>Inventaire « botanique » et enjeux associés<sup>4</sup></b></li> </ul>
<b>Travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dévitalisation par écorçage des rejets de peupliers situés</li> <li>- Mise en place d'une clôture autour du site</li> </ul>

<sup>1</sup> D'Après « Inventaire entomologique du Marais des Tresseaux » par CERCOPE, Novembre 2009

<sup>2</sup> D'après Inventaire écologique – volet « batrachologie » par Loir-et-Cher Nature – Mars à juin 2009

<sup>3</sup> D'après Inventaire écologique – volet « Ornithologique » par Loir-et-Cher Nature – Février à juillet 2009

<sup>4</sup> D'après Inventaire écologique – volet « botanique » par Conservatoire des sites 41 – 2009

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une zone de <b>prairie humide</b> (environ 2,8 ha) pâturable</li> <li>- Création d'une zone dite « témoin » laissée en l'état</li> <li>- Création d'une zone de <b>phragmitaie</b> (0,5 ha)</li> <li>- Création d'une <b>mare refuge</b> (150 m<sup>2</sup>)</li> <li>- Création d'une <b>fossé latéral</b> maintenu en eau et relié à la Cisse</li> <li>- Création d'une zone « <b>hors zone de pâturage</b> » (0,5 ha)</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés techniques liées à l'intervention en zone humide / milieux spécifiques à protéger</li> </ul>
<b>Coût de l'opération</b>	55 000 €HT
<b>Financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Loire Bretagne,</li> <li>- Région Centre</li> <li>- ensemble des communes du syndicat de la Haute Cisse</li> </ul>
<b>Dispositif-cadre</b>	Contrat de Bassin de la Cisse
<b>Politiques publiques de référence</b>	Préservation, restauration de zones humides
<b>Évaluation</b>	<p>Une convention de gestion a été signée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Haute Cisse, la commune d'AVERDON, le Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher, l'EARL des Tresseaux pour une durée de 5 ans renouvelable :</p> <p><b>Le Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher</b>, représenté par son Président, Philippe BRISSET, est chargé du suivi écologique de la zone mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin. A ce titre, le Conservatoire des Sites s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le suivi écologique tel qu'indiqué dans le cadre de la Convention de partenariat établit avec le syndicat Mixte du Bassin de la Haute Cisse ;</li> <li>- Proposer si nécessaire, des orientations de gestion pastorale aux différents acteurs concernés (Commune d'Averdon et EARL Les Tresseaux) dans l'intérêt écologique des milieux et espèces concernées</li> </ul>
<b>Singularité</b>	Restauration d'une zone à vocation productive (peupleraie) pour retrouver les propriétés d'une zone humide (eau, biodiversité)
<b>Contacts</b>	Ludovic Cognard, Ingénieur Territorial

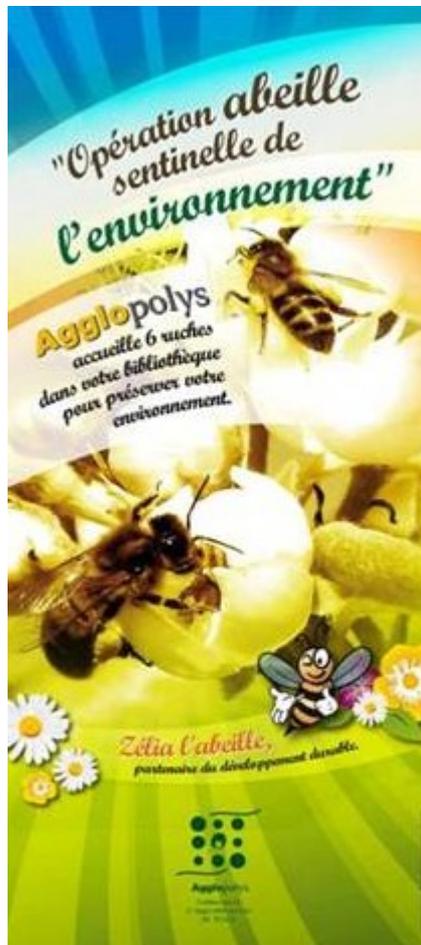


	Pays Beauce Val de Loire - Contrat de Bassin de la Cisse 02 54 33 12 01
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Agglopolys (41)	Référence : 41_B_01	Date : octobre 2009

## Opération « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » Blois (41)





<b>Historique/Contexte</b>	Sollicitation du Président d'Agglopolys par le syndicat apicole de Loir-et-Cher lors du Comice Agricole de Marolles de juin 2008
<b>Calendrier</b>	<p>Octobre 2008 : signature de la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)</p> <p>Mars 2009 : installation, en public, de 6 ruches sur l'une des terrasses de la Bibliothèque Abbé Grégoire, dans le centre ville de Blois</p> <p>Mai 2009 : récolte du miel de printemps (50 kg)</p> <p>Septembre 2009 : récolte du miel d'été (70 kg)</p>
<b>Territoire</b>	Les 26 communes d'Agglopolys
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'Agglomération de Blois
<b>Maître d'oeuvre</b>	Département Environnement/Risques (service pilote)
<b>Objectifs</b>	<p>Utiliser l'abeille comme symbole de l'action publique d'Agglopolys en matière de protection de la biodiversité</p> <p>L'opération sert de base au développement d'actions de sensibilisation du public à la nécessité de préserver la biodiversité et de limiter l'usage des pesticides</p>
<b>Travaux</b>	Informations régulières sur la vie du rucher, organisation d'événements autour du rucher (installation des ruches, récolte du miel, exposition sur les pesticides, ...)
<b>Difficultés</b>	Coordonner l'action de multiples partenaires, et être dépendant d'êtres vivants dont le rythme biologique doit être respecté
<b>Sensibilisation</b>	Récolte en public, 400 familles sont reparties avec un pot de miel offert par Agglopolys
<b>Coût de l'opération</b>	<p>Investissement 2009 : 8000 €</p> <p>Fonctionnement annuel : 8700 €</p> <p>Coûts de communication variables selon les événements</p>
<b>Financeurs</b>	<p>Agglopolys 100%</p> <p>Partenariat avec l'UNAF, initiateur de l'opération à l'échelle nationale</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	Charte d'engagement signée avec l'UNAF



<b>Politiques publiques de référence</b>	Préservation de la biodiversité
<b>Évaluation</b>	Très bon impact sur le public (1700 personnes pour la récolte du miel en public) Partenariat de plus en plus étroit avec le syndicat apicole
<b>Singularité</b>	1 <sup>ère</sup> agglomération de France à participer à cette opération Possibilité d'observer les ruches en toute sécurité depuis l'intérieur de la bibliothèque
<b>Contacts</b>	Claire CHARRIER – Agglopolys – 02.54.90.35.40
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Ville de Vendôme	Référence : 41_B_02	Date : janvier 09

## Opération « zéro pesticide » à Vendôme



# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	Face à l'ensemble des risques dus aux pesticides (sur la biodiversité, sur la santé via les plantes ou l'eau), les élus vendômois ont anticipé et ont décidé d'appliquer strictement le principe de précaution en lançant une opération "Zéro pesticide"
<b>Calendrier</b>	En 2009, les services municipaux n'utilisent plus de pesticides dans les parcs et jardins de la ville, dans les stades, les cimetières, les rues, etc...
<b>Territoire</b>	Ville de Vendôme
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Vendôme
<b>Maître d'oeuvre</b>	Direction de l'Environnement et des Espaces Verts
<b>Objectifs</b>	Ne plus recourir aux pesticides en : -demandant aux agents de la collectivité de maintenir un niveau satisfaisant d'entretien des espaces publics -demandant aux habitants de les encourager dans cette démarche en mettant en place des actions de sensibilisation
<b>Contenu</b>	<p><b>Les plantes couvre-sol</b> telles que les géraniums vivaces, le lierre, le millepertuis, les pervenches, ou encore les soucis occupent l'espace au sol et limitent le développement des herbes indésirables.</p> <p><b>Le travail du sol</b> présente l'intérêt d'éliminer les plantes adventices, de l'aérer et de l'humidifier.</p> <p><b>Le paillage</b> limite la pousse des herbes adventices et assure une protection contre la sécheresse et l'érosion du sol. De plus, le paillage enrichit la terre en matières organiques.</p> <p><b>Chaud devant !</b> Le désherbage thermique élimine les plantes par la chaleur qui fait éclater les cellules des parties aériennes.</p> <p><b>La moutarde, un engrais naturel !</b> Enfouie et intégrée au sol une fois qu'elle a gelé, elle enrichit la terre du jardin. Cette plante présente le double avantage de couvrir la totalité du sol lorsqu'elle est en végétation (inutile de mettre du désherbant) et de constituer un amendement qui donne de la vigueur aux légumes cultivés (moins sensibles aux maladies, ils n'ont alors plus besoin d'une protection chimique).</p>
<b>Difficultés</b>	/



<b>Sensibilisation</b>	<p>Des documents d'information invitant les habitants à privilégier les comportements éco-responsables ont été distribués et des actions de sensibilisation ont été proposées par les agents de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts.</p> <p><b>Autres informations mises à disposition du public</b></p> <p>Démarche expliquée dans le magazine de la ville et sur son site Internet "www.vendome.eu". Sa mise en place a été également accompagnée par l'implantation d'un mobilier d'information spécifique aux abords des parcs, des stades ou des cimetières. Les services de la Ville proposent aussi des actions de sensibilisation aux enfants et aux jeunes.</p> <p>Des réunions d'information avec les habitants ont été programmées les 26, 30 juin et 1er juillet 2009.</p>
<b>Coût de l'opération</b>	En cours de chiffrage
<b>Financeurs</b>	Conseil Régional Agence de l'eau
<b>Dispositif-cadre</b>	DCE / Plan Ecophyto 2018
<b>Politiques publiques de référence</b>	Santé dans l'environnement Préservation de la biodiversité Préservation de la ressource en eau
<b>Évaluation</b>	Adhésion des Vendômois
<b>Singularité</b>	Application sur l'ensemble des espaces publics y compris cimetière et terrain de sports
<b>Contacts</b>	Frédéric Tricot, Conseiller municipal, délégué à la protection de l'environnement
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable – DREAL Centre Tél. 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Renay	Référence : 41_D_01	Date : septembre 2012

## Stockage de compost en zone céréalière (41)



Photo : Jean Louis Aubert - Source : L'eau en Bretagne Octobre 2011



Photo : Jean Louis Aubert - Source : L'eau en Bretagne Octobre 2011

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Les éleveurs bretons sont contraints d'exporter la majorité de leur lisier après compostage, afin de préserver la qualité des eaux. Or, les céréaliers du Loir et Cher qui reçoivent ce compost issu du lisier de porc directement sur champs, réalisent l'épandage de juillet à septembre.</p> <p>Il fallait pouvoir continuer à stocker le produit hors période d'épandage près du lieu d'utilisation, d'autant plus que les transporteurs ne pouvaient pas tout acheminer sur la période estivale. Cette contrainte logistique a conduit un groupe d'agriculteurs à <b>créer une plate-forme de stockage de compost</b>.</p> <p>Des éleveurs bretons (Coopérative Aveltis forte de 650 adhérents regroupés, située à Landivisiau dans le Finistère) ont contacté Odile Deshayes, exploitante agricole au sein de Laprovol (entreprise de travaux agricoles localisée à Renay qui réceptionnait de l'engrais organique depuis 2003) et présidente du GIE Ter'avenir, créé pour gérer la logistique.</p> <p>Aujourd'hui, <b>la plate-forme</b> réceptionne les livraisons tout au long de l'année.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>-Montage du projet en 2006</p> <p>-Déclaration relative à la mise en service de l'installation de stockage et dépôt de la demande de subvention en 2007</p> <p>-Création du Groupement d'intérêt économique (GIE), Ter'Avenir, obtention du permis de construire en 2008</p> <p>-Livraison en 2010</p>
<b>Territoire</b>	Beauce du Loir et Cher
<b>Maître d'ouvrage</b>	GIE Ter'avenir.
<b>Maître d'œuvre</b>	GIE Ter'avenir.
<b>Objectifs</b>	Valoriser le compost issu des lisiers de Bretagne sur des régions céréalières
<b>Contenu</b>	<p>1) Plate-forme est bitumée pour récupérer les eaux sales qui sont réintégrées dans le plan d'épandage. La plate-forme couvre 4000m<sup>2</sup> et peut stocker jusqu'à 5800 tonnes.</p> <p>À proximité, une lagune artificielle retient les eaux de pluies destinées au nettoyage des camions</p> <p>2) Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit</p> <p>3) Création d'une unité de méthanisation pour sécher le compost et le transformer en granulés</p>
<b>Difficultés</b>	Même si le compost est plus ou moins épargné par la spéculation, Ter'Avenir a été parfois obligée de baisser le prix des engrais organiques, pour s'aligner sur le prix des engrais minéraux
<b>Sensibilisation</b>	Fidelisation d'une centaine d'agriculteurs céréaliers
<b>Coût de l'opération</b>	390 000 €HT dont :



# le Grenelle Environnement

	<p>-95000€ pour la plate-forme et le bac de décantation          -192000€ pour le bâtiment          -84000€ pour les engins de manutention          -le reste pour l'aire de lavage et la clôture</p>
<b>Financeurs</b>	<p>-Agence de l'eau : 40%          -Aveltis et Laprovol : 60%          Retour sur investissement attendu sur 10 à 15 ans</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	<p>Mission « préservation des ressources en eau et réduction des pollutions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne</p>
<b>Finalités du développement durable</b>	<p>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Depuis 2010, date de création du GIE et de la plate-forme, ce sont chaque année, entre 15 000 et 20 000 tonnes de compost qui font le trajet entre le Finistère et le Loir-et-Cher, contre 4 000 tonnes auparavant.          Ter'Avenir disposait d'un fichier de 300 clients fin 2011</p>
<b>Singularité</b>	<p>Ce genre de plate-forme est généralement installé en Bretagne.          Un stockage proche des plaines céréalières permet d'asseoir durablement la complémentarité et le partenariat entre éleveurs et céréaliers.          Lauréat 2011 des « trophées de l'eau » (Agence de l'eau)</p>
<b>Contacts</b>	<p>Laprovol – Ter'Avenir : 02 54 23 61 62</p>

<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher -          Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –          Tél : 02 47 70 81 50</p>
------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets Préservation de la biodiversité	Commune de Villeherviers	Référence : 41_D_04	Date : février 2011

## Unité de Valorisation énergétique de Biogaz à Villeherviers (41)



photos P. Monein DDT41



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques

Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Installation de stockage des déchets non dangereux classe 2 autorisée depuis 1971 et exploitée par SITA Centre-OUEST depuis décembre 2000 Site de 28 hectares, tonnage annuel autorisé 60 000 t Jusqu'à la fin de l'année 2009 le biogaz (40 à 60 % de méthane) était brûlé par une torchère. Cette installation se situe dans l'emprise du centre de stockage de déchets non dangereux de Villeherviers pour valoriser le biogaz de la décharge par production d'électricité au lieu de le brûler sur une torchère (la torchère est toutefois maintenue pour prendre le relais en cas d'arrêt de l'installation de valorisation). Les installations de traitement du biogaz situées dans l'emprise des centres de stockage ne sont pas classées en tant que telles [position du MEDDTL]. Elles ne nécessitent pas le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter. Cubage de biogaz 300 m<sup>3</sup>/h</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Juin 2008 : mise en place imposée par arrêté préfectoral Novembre 2009 : mise en service Début 2010 : inauguration par le préfet</p>
<b>Territoire</b>	Commune de VILLEHERVIERS
<b>Maître d'ouvrage</b>	GASTECH
<b>Maître d'oeuvre</b>	FAIRTEC SA
<b>Objectifs</b>	<p>Réduction des rejets de gaz à effet de serre Production d'électricité renouvelable</p>
<b>Travaux</b>	<p>Le captage du Biogaz par des puits (voir schéma de principe) permet d'éviter sa dispersion dans l'atmosphère, les zones dont l'exploitation en dépôts de déchets est terminée sont végétalisées et plantées. Afin d'accélérer et de contrôler les émissions de biogaz un système de Bioréacteur a été mis en place (voir schéma de principe) Le gaz ainsi capté est acheminé par un réseau et après assèchement alimente un moteur de 1135 CV, couplé à un alternateur de 835 kW produit une électricité à 400 V transformée en 20000 V avant injection dans réseau HTA d'ErDF.</p>
<b>Difficultés</b>	<p>Aucune difficulté n'a été rencontrée sur la mise en place de la valorisation énergétique grâce une implication forte des collaborateurs. La singularité du projet et sa dimension biodiversité a nécessité de la pédagogie pour que les équipes d'exploitation puissent comprendre les véritables enjeux de la préservation des espèces.</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>Coût de la mise en place du moteur de valorisation du biogaz : 1 200 000 €</p> <p><b>Coût du sentier biodiversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coût pédagogique : création des panneaux du Sentier, création des documents destinés aux visiteurs – 20 000 €</li> <li>- coût des aménagements paysagers (programme de 5 ans) – 15 000 € par an</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	SITA Centre Ouest
<b>Dispositif-cadre</b>	ICPE
<b>Politiques publiques de référence</b>	<p>Réduction des gaz à effets de serre Énergies renouvelables</p>



	Préservation de la biodiversité
<b>Évaluation</b>	Production annuelle d'électricité 6000 MWh, puissance équivalente à 2100 foyers éclairés.
<b>Singularité</b>	<p>En 2008, un inventaire de biodiversité a été réalisé sur l'ISDND de Villeherviers avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Les diagnostics écologiques réalisés témoignent de la richesse du milieu d'implantation de l'installation. Implantée en zone Natura 2000 (zone européenne d'intérêt écologique à forte richesse patrimoniale), l'installation est au carrefour de nombreuses espèces : 262 végétaux, 70 oiseaux, 7 mammifères, 6 amphibiens, 4 reptiles (lézards et serpents), 35 lépidoptères (papillons), 2 orthoptères (grillons et criquets) et 24 odonates (libellules).</p> <p>Les inventaires de biodiversité réalisés qualifient le site comme remarquable sur le plan biologique et écologique, notamment grâce à la diversité des habitats rencontrés : boisement, friches arbustives, milieux ouverts, haies, fossés, mares, bâtiments,....</p> <p><b>Fruit d'une convention avec le Muséum d'Histoire Naturelle, ces milieux ont été intégrés à l'exploitation et la gestion du site (détails des opérations en annexe).</b></p> <p>La dimension pédagogique du projet s'est traduite par la réalisation d'un sentier de la biodiversité et l'organisation d'une journée porte ouverte à l'occasion de la Semaine du Développement Durable en 2010 qui a réuni 300 visiteurs. Celle-ci était en partenariat avec Sologne Nature Environnement.</p> <p>Une convention de partenariat scientifique et pédagogique entre SITA et Sologne Nature Environnement a été signée le 9 décembre 2010. Elle porte sur la mise en place d'un programme de suivis environnementaux et sur des actions pédagogiques à destination du public scolaire et du grand public.</p>
<b>Contacts</b>	Responsable de l'installation : Alain Wuilque : 02 54 88 80 25 Responsable Communication : Caroline Quilleré : 02 47 35 88 00

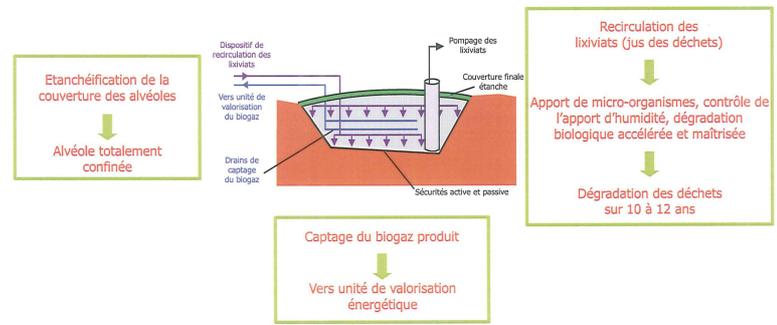
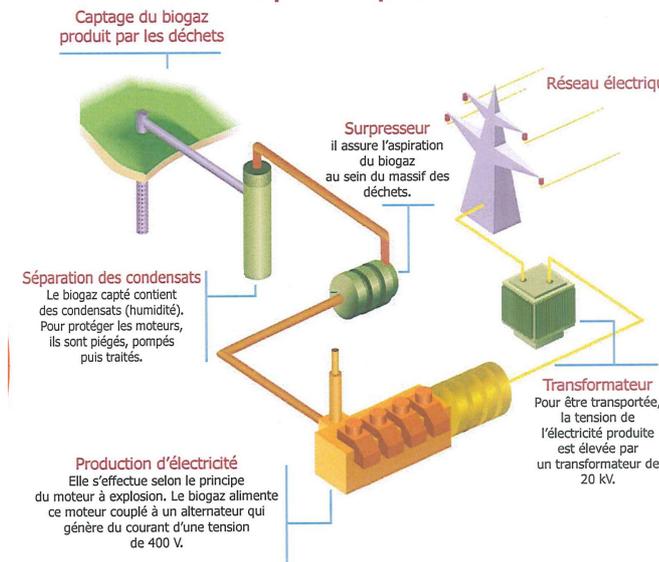
<b>Rédacteur</b>	Pascal MONEIN DDT41 Service Aménagement Connaissance et Analyse des Territoires unité Espaces Publics Énergie Climat Tél : 02 54 55 76 10
------------------	--

## A N N E X E S

### Principe de valorisation énergétique du biogaz sur l'installation de Villeherviers.

### Principe de fonctionnement du bioréacteur

#### Principe de production



#### gestion de la biodiversité mises en place

Localement, les installations de stockage de déchets non dangereux peuvent participer à la préservation de la biodiversité. Des aménagements paysagers conçus tout au long des phases d'exploitation maintiennent par exemple les continuités écologiques et permettent le développement de milieux de qualité comme les haies, les mares ou les prairies.

D'autres mesures favorables à cette biodiversité sont mises en œuvre et font l'objet d'un suivi scientifique : gestion des fauches, remplacement d'espèces horticoles par des espèces autochtones, création de friches herbacées et buissonnantes, création de haies et mares temporaires, mise en place de ruches...



Les milieux naturels abritant des espèces remarquables ont été identifiés et répertoriés sur une carte afin de les préserver.

La mise en place de suivis scientifiques, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle permet de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion préconisées. Cela passe par la réalisation d'inventaires naturalistes et l'observation de l'évolution des paysages.

Parmi les dispositifs mis en place, le site de Villeherviers s'illustre par :

- *La mise en place de friches herbacées permanentes*

Une partie du site est maintenue en friche herbacée permanente et n'est donc pas fauchée. Cette action favorise, à court terme, la pousse des espèces de flore locale et d'oiseaux nichant au sol comme l'Alouette des champs ou le bruant jaune, tout en constituant un lieu d'accueil prospère pour la petite faune.

- *L'entretien d'une friche biennale*



La friche biennale permet aux espèces végétales bisannuelles d'effectuer un cycle de vie complet jusqu'à leur floraison. Ce milieu favorise les espèces herbacées à rosettes. On les retrouve dans la strate herbacée en densité moyenne à élevée.

- *L'utilisation de bois morts comme micro-habitats : paradis pour plusieurs espèces*

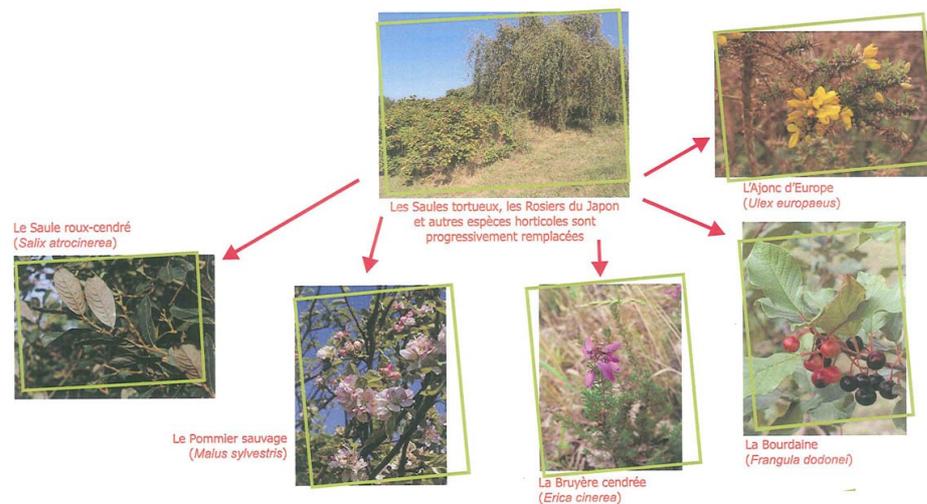
La conservation d'arbres morts sur pied (chadelles) ou de bois laissés au sol est une aubaine pour nombre d'espèces animales. Le Lucarne cerf-volant par exemple, est un coléoptère saproxylophage d'intérêt écologique majeur. Saproxylophage signifie qu'il se nourrit de bois mort et qu'il participe à la

décomposition de celui-ci.

Ce micro-habitat fournit également une nourriture abondante et des sites de nidifications pour plusieurs espèces d'oiseaux cavernicoles comme le Pic épeiche, le Pic noir et la Sittelle torchepot. Ces oiseaux font partie des espèces dites « ingénieurs » en raison de leur capacité à créer ou à développer des micro-habitats qui serviront à d'autres espèces.

- *Le remplacement des espèces horticoles*

Les espèces horticoles peu favorables à la faune sauvage sont progressivement remplacées par des espèces indigènes constituant des friches buissonnantes favorables aux oiseaux nicheurs.



- *Le dispositif de suivi des reptiles*

Les reptiles sont des animaux dont la température du corps varie en fonction de la température extérieure. Pour être actifs, ils ont donc besoin d'emmagasiner de la chaleur ce qui les conduit à chercher des emplacements ensoleillés ou des matériaux retenant la chaleur.

Cette caractéristique a permis de mettre au point une méthode d'inventaire basée sur la disposition de plaque d'ardoise ou autres matériaux sombres qui accumulent la chaleur et attirent ainsi les reptiles.

8 plaques ont été disposées dans des endroits ensoleillés, permettant d'effectuer un suivi annuel des différentes espèces présentes sur le site. Citons parmi elles :

- le Lézard vert
- le Lézard des murailles
- la Vipère aspic
- la Couleuvre vipérine
- la Couleuvre à collier

▪ *La création d'une mare temporaire*

La Sologne est une région marquée par la diversité de ses plans d'eau. Les étangs créés puis maintenus pour leur intérêt piscicoles et cynégétique (de la chasse) ont servi de refuge et de site de reproduction à de nombreuses autres espèces végétales et animales. Les réseaux de fossés qui les alimentent servent également de voie de communication pour de nombreuses espèces d'amphibiens.

Parallèlement, des dépressions naturelles ou artificielles ont donné lieu à des mares permanentes ou temporaires.



**Journée porte ouverte organisée le 10 avril 2010 à Villeherviers.**

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	Commune de Fossé, bassin de la Cisse	Référence : 41_E_01	Date : Février 2012

## Aménagement de rivière sur la Cisse au moulin d'Arrivay (41)



Source photo : syndicat de la Cisse moyenne

# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>L'État français a <b>promulgué la loi sur l'eau et les milieux aquatiques</b> le 31 décembre 2006, loi venue remplacer la loi sur l'eau de 1992 . Elle entend mettre à disposition des outils réglementaires pour atteindre les objectifs de <b>bon état écologique des masses d'eau fixés</b> par la directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) du 22 décembre 2000.</p> <p>En 2009, <b>aucun des cours d'eau que compte le Bassin de la Cisse n'est en situation conforme</b> aux critères de bon état écologique selon l'état des lieux.</p> <p>La <b>multiplication des ouvrages hydrauliques</b> (72 seuils, vannage et autres petits aménagements de retenue d'eau) et l'abandon de l'activité meunière ont des impacts importants sur le fonctionnement naturel des cours d'eau et peuvent engendrer des dysfonctionnements sur l'ensemble de l'écosystème aquatique</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'ouvrage de retenue du moulin d'Arrivay constituait un obstacle important à la circulation piscicole et sédimentaire (effet « retenue » ressenti sur 700m en amont)</li> <li>2) Le bief amont présentait un envasement important, une eutrophisation estivale marquée et une diversité des écoulements très faible</li> <li>3) La surélévation du bief par rapport à l'ancien tracé de la Cisse et « l'effet retenue » de l'ouvrage provoquaient une érosion importante des berges</li> <li>4) Le marais latéral à la Cisse constitue l'ancien passage de la rivière. Son alimentation en eau est primordiale pour sa préservation</li> </ol>
<b>Calendrier</b>	<p>Novembre 2010 : arasement partiel de l'ouvrage de retenue Avril 2011 : renaturation</p>
<b>Territoire</b>	Commune de Fossé, bassin de la Cisse
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat de la Cisse moyenne
<b>Maître d'œuvre</b>	Pays Beauce Val de Loire
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Permettre le passage piscicole (anguille) et sédimentaire au droit de l'ouvrage</li> <li>2) Renaturer le bief amont grâce à un « re-méandrage » adapté à l'arasement de l'ouvrage de retenue</li> <li>3) Réduire la sensibilité des berges à l'érosion sur la partie amont</li> <li>4) Maintenir une alimentation régulée du marais en hiver</li> </ol>
<b>Travaux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Passage d'eau élargi de 1 à 4 mètres et création d'une échancrure dans le radier permettant le passage du débit biologique de 50 litres/s</li> <li>2) Création de 11 banquettes végétalisées (500m<sup>3</sup> de matériaux terreux et 400 tonnes de blocs). La végétalisation respecte la diversité biologique d'un bord de cours d'eau naturel</li> </ol>

# le Grenelle Environnement

	3) Création d'un déversoir pour délester la pression de l'eau en hiver afin de réduire les forces érosives. Les banquettes ont été renforcées en blocs calcaire et en arbres alluviaux
<b>Difficultés</b>	Pas de difficultés insurmontables sur ce projet. La négociation avec l'association de défense des moulins du Loir et Cher a abouti à la modification du droit d'eau permettant de mettre en place une retenue temporaire (3jours par an)
<b>Sensibilisation</b>	Visites pédagogiques organisées avec le pays Beauce Val de Loire (avec livret – guide de visite à l'appui) : -7 visites de groupes -présentation du site à la fête du Moulin (mai)
<b>Coût de l'opération</b>	Études et travaux : 60 000€ HT
<b>Financeurs</b>	-Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50% -Région Centre : 30% -Fédération de pêche 41 : 10% -Syndicat Cisse Moyenne : 10%
<b>Dispositif-cadre</b>	Contrat de bassin de la Cisse et de ses affluents signé le 11 juillet 2006
<b>Finalités du développement durable</b>	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
<b>Évaluation</b>	La Fédération de pêche a fait partie du comité de pilotage et de suivi de l'opération (au même titre que la DDT41 et l'ONEMA 41). Une convention de rétrocession (5ans) du droit de pêche (commune vers fédération de pêche) a été signée avec la commune de Fossé permettant d'inscrire l'ensemble du tronçon en parcours de pêche. Les éléments d'évaluation morpho dynamique seront disponibles après 1 année complète (mai – juin 2012). Une pêche électrique a été réalisée en novembre 2011 par la fédération de pêche 41. Les résultats ne sont pas encore disponibles.
<b>Singularité</b>	-Végétalisation des banquettes dans le cadre d'un chantier pédagogique avec le lycée agricole d'Areines (41)
<b>Contacts</b>	Ludovic Cognard, Ingénieur Territorial Pays Beauce Val de Loire - Contrat de Bassin de la Cisse 02 54 33 12 01
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Commune de Villeny	Référence : 41_EB_04	Date : Mai 2010

## Chaufferie automatique et réseau de chaleur collectif au bois à Villeny (41)



Photo: Vis sans fin pour alimentation chaudière (DREAL)

<b>Historique/Contexte</b>	<p>-Création d'une antenne dans le Loir-et-Cher de la SCIC Bois Bocage Énergie (Orne)</p> <p>-Création d'un réseau de plates-formes de stockage de plaquettes forestières dont une à Villeny : 2,5km du bourg, stockage de 500m<sup>3</sup>, taux d'humidité pour la livraison de 25% après 8 mois de stockage</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2004 : examen du potentiel/faisabilité par la commune</p> <p>2010 : réalisation du projet</p>
<b>Territoire</b>	Commune de Villeny
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Villeny
<b>Maître d'oeuvre</b>	CEBI45
<b>Objectifs</b>	<p>Baisse significative des charges de chauffage pour les abonnés et pour le budget de fonctionnement communal avec un temps de retour souhaité sur 7 ans</p> <p>Application du concept de filière courte : maintien de l'emploi local et valorisation de la forêt solognote</p>
<b>Travaux</b>	<p>Réhabilitation d'un local pour le stockage des plaquettes forestières et pour la chaufferie alimentée par une vis sans fin : silo de 54m<sup>3</sup></p> <p>Chaufferie automatique (Hargassner de 150KW) constituée d'une chaudière bois et d'une chaudière GPL</p> <p>Réseau de chaleur de 300 m alimentant 13 bâtiments</p>
<b>Difficultés</b>	Recherche des partenaires financiers (plan de financement).
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- auprès des cofinanceurs : sollicitations répétées du maire (depuis le Conseil général du 41 a développé une politique en faveur de la filière bois énergie pour les privés et le secteur public)</li> <li>- auprès des habitants : contacts privilégiés du maire (démarchage en porte à porte).</li> </ul>
<b>Coût de l'opération</b>	287 091 € dont une dépense éligible de 230 571 €
<b>Financeurs</b>	<p>-ADEME : 53 424 €</p> <p>-Réserve parlementaire : 20 000 €</p> <p>-LEADER : 126 814 €</p> <p>-Conseil Général : 29 373 €</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	
<b>Politiques publiques</b>	Valorisation de la biomasse



<b>de référence</b>	
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consommation de 400MAP (m<sup>3</sup> apparent de plaquettes) par an pour un besoin de 340MWh/an</li> <li>-40% d'économie pour les futurs acheteurs d'énergie</li> <li>-CO<sup>2</sup> évité : 121T/an (environ 400m<sup>3</sup>)</li> <li>100 MAP = 1 hectare de taillis (renouvelable sur 30 ans).</li> </ul>
<b>Singularité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réseau de chaleur en milieu rural avec filière courte et de proximité (2km<sup>5</sup> entre la production de plaquettes et la chaudière)</li> <li>-Chauffage de bâtiments publics et privés</li> <li>- structures collectives mises en œuvre à l'échelle départementale : CUMA bois déchiquetage (machine à plaquettes), SCIC pour la commercialisation : la commune est adhérente de la SCIC, le propriétaire forestier à la CUMA.</li> </ul>
<b>Contacts</b>	Mairie de Villeny (M Blanche, maire) 02.54.98.35.25

<b>Rédacteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</li> <li>-Valérie, Argy : Directrice du Pays de Grande Sologne 02 54 88 62 62</li> </ul>
-------------------	---

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Blois	Référence : 41_EB_03	Date : Février 2010

## Acquisition – Réhabilitation de 6 logements très sociaux à Blois (41)



Source : PACT 37



# le Grenelle Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<p>Le PACT de Loir et Cher a relevé le défi d'entreprendre la réhabilitation de cet ancien corps de ferme afin d'y créer six logements locatifs très sociaux économes en charges. Ce projet lui permet d'expérimenter l'ensemble des phases auxquelles les propriétaires sont confrontés pour livrer des logements locatifs respectueux de l'environnement et de leurs occupants : conception, financement, réalisation et gestion avec une observation de l'occupation des logements une fois livrés (Un logement répond-il aux sollicitations de ses occupants comme prévu par les modèles thermiques et économiques établis lors de la conception du projet ? Les modes de vie actuels sont-ils en accord avec des logements basse consommation ?...).</p> <p>Ces logements seront loués à des loyers très bas, afin de pouvoir reloger un public très modeste et seront donc également économes en charges énergétiques.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>- 1992 : souscription du PACT 41 d'un bail à réhabilitation d'un bâtiment d'habitation et de locaux à usage agricole à proximité du centre-ville, pour reloger un couple resté dans le logement depuis cette date</p> <p>- 2007 : fin du bail et difficultés de reloger le couple dans un autre endroit en raison de leur mode de vie ; la taille du bâtiment excède de loin les besoins des locataires, de sorte qu'a été étudiée la possibilité d'acheter l'immeuble afin d'y aménager plusieurs logements, l'un d'eux restant destiné aux locataires actuels</p> <p>-automne 2009 : début des travaux</p> <p>-septembre 2010 : livraison prévue</p>
<b>Territoire</b>	Ville de Blois
<b>Maître d'ouvrage</b>	PACT du Loir et Cher
<b>Maître d'oeuvre</b>	Atelier B. Penneron architectes
<b>Objectifs</b>	<p>Au delà de la création de logements sociaux, le PACT souhaite à travers cette réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer que les logements locatifs sociaux peuvent avoir de faibles charges,</li> <li>• Utiliser cette expérience pour améliorer les conseils donnés aux propriétaires,</li> <li>• Reproduire l'opération sur d'autres sites.</li> </ul> <p>Le PACT a voulu, dès l'initiation de ce projet, en faire une référence convaincante, aux coûts maîtrisés, aisément reproductible dans des conditions économiques acceptables, pour les maîtres d'ouvrage, les</p>



# le Grenelle Environnement

	<p>maîtres d'oeuvre mais aussi pour les banques.</p> <p>Trois principes ont guidés l'élaboration du programme de travaux :</p> <p>« Duplicabilité »</p> <p>Rusticité</p> <p>Bon sens</p>
<b>Enjeu social</b>	Le projet consiste à réaliser <b>six logements d'insertion sociale</b> .
<b>Singularité</b>	L'objectif est d'individualiser au maximum les logements avec un accès propre. Ce type de logement, rare en centre-ville, est très précieux pour des ménages qui ont un mode de vie particulier. Par ailleurs chaque logement disposera d'un cellier.
<b>Travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ventilation simple flux hygro B</li> <li>- Isolation</li> <li>- Délesteurs pour des abonnements de faible puissance (6kVA) prévus dans les logements dont le chauffage électrique est assuré par des panneaux rayonnants</li> <li>- Production solaire collective d'eau chaude sanitaire avec appoint gaz naturel</li> <li>- Production d'électricité par panneaux photovoltaïques, revendue à EDF</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	<p>Le programme de réhabilitation devait présenter un coût acceptable et tenir compte de l'existant : sur les 6 logements à livrer, 1 était existant et occupé avant travaux, il n'était donc pas envisageable de le refaire entièrement.</p> <p>+ difficulté pour reloger momentanément les locataires sans trop les déstabiliser.</p>
<b>Sensibilisation</b>	Ce projet est l'occasion de former les professionnels du bâtiment à la prise en compte des critères environnementaux et des performances thermiques dans la réhabilitation de bâtiment. Un partenariat a été noué avec la Chambre des Métiers de Loir et Cher pour former les professionnels lors de ce chantier.
<b>Coût de l'opération</b>	1 032 000€ dont 246€ pour l'acquisition
<b>Financeurs</b>	<p>ANAH,</p> <p>Fondation Abbé Pierre,</p> <p>Ville de Blois,</p> <p>Conseil Régional,</p> <p>ADEME,</p> <p>Union européenne,</p> <p>ANPEEC</p> <p>CIL</p> <p>Groupe Saint-Gobain</p>



# le Grenelle Environnement

<b>Dispositif-cadre</b>	- BBC (Bâtiment Basse Consommation) - Lauréat de deux appels à projets ADEME / Région : <ul style="list-style-type: none"><li>• Efficacité Energétique dans les Bâtiments</li><li>• Intégration architecturale des systèmes photovoltaïques,</li></ul>
<b>Politiques publiques de référence</b>	Économies d'énergie Logement des personnes défavorisées
<b>Évaluation</b>	Ainsi le projet prévoit : <ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en place d'instruments de mesure</li><li>• La réalisation d'un suivi des consommations des bâtiments sur 2 ans</li></ul>
<b>Contacts</b>	Sandrine BERNIER; Tél. : 02 54 55 51 16 
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	Ville de Blois	Référence : 41_EB_02	Date : Janvier 2010

## Chaufferie biomasse à Blois (41)



Source : ville de Blois



le Grenelle  
Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	<b>2005</b> Présentation en bureau municipal de l'étude de faisabilité de l'implantation d'une chaudière bois avec ses équipements à la chaufferie urbaine des quartiers Bégon – Croix Chevalier à Blois.
<b>Calendrier</b>	<p>➤ <b>09 Septembre 2005</b> → Visite de la chaufferie bois de la ville de Châlon sur Saône avec des élus de la ville de Blois, des agents de la ville, et du personnel de l'entreprise exploitante de la chaufferie de Blois.</p> <p>➤ <b>10 Octobre 2005</b> → Visite de la chaufferie bois de Châteauroux avec des élus de la ville de Blois, et des agents de la ville.</p> <p>➤ <b>13 Octobre 2005</b> → Adoption par le conseil municipal du projet d'implantation de la chaudière bois avec ses équipements à la chaufferie urbaine des quartiers Bégon – Croix Chevalier à Blois.</p> <p>➤ <b>07 Décembre 2005</b> → Avis d'appel public à la concurrence.</p> <p>➤ <b>09 Octobre 2006</b> → Adoption par le conseil municipal du choix du groupement Weiss France pour construction de la chaufferie bois à la chaufferie urbaine des quartiers Bégon – Croix Chevalier.</p> <p>➤ <b>Février 2007 - Janvier 2008</b> → Phase de travaux sur site.</p> <p>➤ <b>Janvier 2008</b> → Mise en service de la chaufferie bois</p>
<b>Territoire</b>	Quartiers Bégon – Croix Chevalier à Blois
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Blois
<b>Maître d'oeuvre</b>	Architecte-urbaniste : Christian Schouvey WEISS France, mandataire et chaudière biomasse
<b>Objectifs</b>	<p><b>Le choix de recourir à la combustion du bois répond à des critères environnementaux, économiques, et sociaux :</b></p> <p>-Le bois est une ressource renouvelable et valorise le traitement des déchets ligneux ;</p> <p>-Les émissions de gaz à effet de serre seront diminuées (diminution des polluants en limitant le recours aux énergies fossiles, bilan nul des émissions de CO<sub>2</sub>, etc...) ;</p> <p>-Les sources d'énergie seront diversifiées. En privilégiant une ressource indépendante du prix du pétrole, on s'assure d'avoir des prix stables dans le temps</p> <p>-Cette énergie locale sera valorisée. L'approvisionnement de la chaudière bois pourra être assuré par un réseau de scieries locales (distance de transports moindres) ;</p> <p>-Les charges des locataires des logements sociaux qui représentent près de 90 % des bâtiments desservis seront abaissées.</p>
<b>Contenu</b>	<p><b>La chaudière bois et ses équipements (traitement des fumées, armoire de commande, etc.)</b></p> <p><b>Une aire de stockage d'une capacité totale de 980 m<sup>3</sup> qui permet d'assurer une autonomie de fonctionnement de 6 jours de la chaudière bois comprenant :</b></p> <p>. Deux fosses de dépotage du combustible bois d'un volume utile unitaire de 100 m<sup>3</sup> permettant la livraison par gros porteur de 90 m<sup>3</sup> ;</p>



# le Grenelle Environnement

	<p>. Un silo principal d'une capacité de 620 m<sup>3</sup> ;</p> <p>. Un silo tampon de 120 m<sup>3</sup> d'une autonomie de 24 heures qui alimente la chaudière en combustible par l'intermédiaire d'un transporteur à chaînes capoté;</p> <p>. Un pont roulant automatisé équipé d'un grappin régule les flux de combustible entre les trois espaces ci-dessus.</p> <p>. La chaufferie dessert 4 624 logements + divers équipements tertiaires soit au total 6 248 équivalents logements.</p>
<b>Difficultés</b>	<p>-ne pas perturber les riverains</p> <p>-préserver la sécurité et prise en compte des conditions de travail des employés sur le site</p> <p>-traitement des fumées</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>Le coût de l'opération est de 4 425 000 € TTC réparti selon les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépose chaudière et manutention charbon et remise en état : 190 834 €</li> <li>• Génie civil (accès, VRD, bâtiment, etc...) : 1 142 038 €</li> <li>• Process bois énergie (convoyage, chaudière et périphériques, etc.) : 1 891 928 €</li> <li>• Equipements annexes (raccordements hydrauliques, électriques, etc.): 641 135€</li> <li>• Maîtrise d'œuvre, SPS, Contrôleur technique, étude de sol : 288 738 €</li> <li>• Divers : 270 327€</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	<p>L'ADEME et la région attribuent chacun en ce qui les concerne une subvention de 750 000 €. Une subvention complémentaire de 442 000 € a été attribuée par l'ANRU.</p>
<b>Dispositif cadre</b>	HQE
<b>Politiques publiques de référence</b>	<p>Réduction des gaz à effets de serre</p> <p>Utilisation de biomasse d'origine régionale</p>
<b>Évaluation</b>	<p>La chaudière bois permet d'éviter le rejet à l'atmosphère de 5 000 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement. La chaufferie urbaine est soumise à un seuil d'émission de CO<sub>2</sub> appelé quotas de CO<sub>2</sub>.</p> <p>En diminuant ces émissions sous le seuil imposé, la chaufferie perçoit un apport financier grâce au système d'échange de quotas de CO<sub>2</sub>.</p>
<b>Singularité</b>	<p>11 500 tonnes par an à partir de plaquettes forestières, d'écorces et de sciures. Ces consommables sont des produits connexes de scieries (également appelés déchets ligneux), c'est-à-dire qu'ils sont issus de la mise en conditionnement des troncs d'arbres.</p> <p>Aucun arbre n'est abattu pour alimenter la chaudière bois puisqu'il s'agit uniquement de valorisations des déchets ligneux produits par les scieries.</p>
<b>Contacts</b>	<p><a href="http://www.chaufferie-biomasse-blois.fr/pages/projet.php">http://www.chaufferie-biomasse-blois.fr/pages/projet.php</a></p> <p>M PELLEVOIZIN, chef du service énergie, ville de Blois 02 54 44 50 38</p>
<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</p>

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	St-Sulpice de Pommeray	Référence : 41_EB_01	Date : novembre 2009

## Restaurant scolaire à St-Sulpice de Pommeray (41),



Source : cabinet Porcher-Bonnassieux

<b>Historique/Contexte</b>	La commune de St-Sulpice de P a fait le choix d'une démarche HQE dans l'objectif du respect de l'environnement. Les quatre cibles retenues sont : le chantier propre, les économies d'énergie, le confort des enfants et l'intégration dans l'environnement
<b>Calendrier</b>	Août 2007 : début des travaux Août 2008 : fin des travaux Mise en service : octobre 2008
<b>Territoire</b>	Saint-Sulpice de Pommeray (41, limitrophe de Blois)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Sulpice de Pommeray
<b>Maître d'oeuvre</b>	SARL Porcher-Bonnassieux
<b>Objectifs</b>	Haute qualité environnementale du restaurant
<b>Travaux</b>	-Avancement de toit réduisant l'ensoleillement sur les surfaces vitrées -Pompe à chaleur pour le plancher chauffant de la salle de restaurant -Structure et habillages extérieurs en bois -Ventilation double flux -Chaudière à condensation alimentée au gaz naturel, en reprise pour le chauffage et l'eau chaude obtenue par les panneaux solaires -Matériaux sans composés organiques volatiles -Récupération des eaux de pluies dans des citernes d'une contenance totale de 20000 litres avec pompe pour l'arrosage goutte à goutte et puisage -Lampes à économie d'énergie
<b>Difficultés</b>	Les entreprises ont été confrontées à des démarches plus pointues pour obtenir auprès des fournisseurs les matériaux adéquats au regard de la HQE
<b>Sensibilisation</b>	Tri des déchets de chantier
<b>Coût de l'opération</b>	1 444 300,00 € pour une SHOB de 597 m <sup>2</sup>
<b>Financeurs</b>	État : 262 000 € de Dotation Globale d'Équipement (DGE) Agglopolys : 25 000 € fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie ADEME pour les panneaux solaires : 12 729 € Région : 51 700 € dans le cadre de l'opération « cœur de village » Agence de bassin Loire-Bretagne: 5 400 € du contrat de bassin pour la récupération des eaux de pluies Assemblée Nationale : 35 000 € de la réserve parlementaire
<b>Dispositif-cadre</b>	Démarche HQE
<b>Politiques publiques de référence</b>	Économies d'énergie, Économie d'eau, Santé dans le bâtiment
<b>Singularité</b>	L'une des premières opérations HQE du Loir et Cher
<b>Évaluation</b>	Aménagement intérieur (matériel de disposition) bien adapté simplifiant le travail des agents
<b>Contacts</b>	Sarl PORCHER-BONNASSIEUX 22, Avenue MAUNOURY - BP 10034 - 41500 - MER tel: 02 54 81 24 64



**Rédacteur**

Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher -  
Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –  
Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le déplacement	Agglopolys	Référence : 41_ED_02	Date : Octobre 2009

## Parc de vélos électriques Agglopolys (41)



Source : Agglopolys



le Grenelle  
Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	Éparpillement des bâtiments des services techniques municipaux
<b>Calendrier</b>	Date de réalisation : début 2008 Fin de la réalisation : marché de location maintenance de 20 vélos électriques sur 2008-2009
<b>Territoire</b>	26 communes d'Agglopolys
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'agglomération Agglopolys
<b>Maître d'oeuvre</b>	Mission développement durable
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rôle d'exemplarité de la collectivité.</li> <li>-Effet d'entraînement sur les particuliers qui sont très intéressés et s'équipent de leurs côtés. Les vélos sont régulièrement mis à la disposition du grand public pour « essai » lors de manifestations type semaine du développement durable, de la mobilité, etc.</li> <li>-Réduction du bruit et de la pollution en ville</li> <li>-Réduction des difficultés de stationnement</li> <li>-Économies réalisées par la collectivité en matière de carburants, d'entretien des véhicules, maîtrise du parc automobile en constante pression à la hausse,</li> <li>-Réduction du temps passé par les agents dans les bouchons.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	Acquisition en location-maintenance de 20 vélos électriques Matra (fabriquée dans l'ex-usine de Romorantin-Lanthenay)
<b>Difficultés</b>	<p>Nécessité d'équipements de stationnement des vélos : des box spécifiques équipés de prise électriques ont été créés dans les meilleures places de parking souterrains des bâtiments.</p> <p>Nécessité d'une maintenance au quotidien : gonflage, batterie</p>
<b>Sensibilisation</b>	<p>La chargée de mission développement durable a effectué le tour des services pour montrer le fonctionnement des vélos et proposer à chacun de faire un tour pour s'approprier les vélos. De nouvelles formations sont régulièrement proposées pour les nouveaux arrivants ou les retardataires.</p> <p>Les agents sont régulièrement interpellés par les habitants intrigués par ces vélos Zelia ( logo abeille). Mise à disposition des habitants dès que possible le parc de vélo pour qu'il puisse les tester : semaine du développement durable, de la mobilité, etc.</p>



le Grenelle  
Environnement

	Une fierté des agents qui ont été moteur sur ce projet
<b>Coût de l'opération</b>	<p>En 2008 et 2009 : 80€/mois et par vélo pour une révision mensuelle, fourniture comprise. Option d'achat de 400 € en fin de marché (pour information, la valeur du vélo neuf est de 1500 €)</p> <p>Dès 2010 : 40€/mois et par vélo (maintenance programmée en régie) Les économies réalisées par rapport au rachat/ utilisation de nouvelles voitures de services n'ont pas encore été calculées mais sont en cours.</p>
<b>Financeurs</b>	/
<b>Politiques publiques de référence</b>	Développement de l'intermodalité pour réduire la place de la voiture dans la ville
<b>Évaluation</b>	<p>Les vélos sont tous munis d'un panier, d'un casque, d'un parqua, d'un antiviol et d'un compteur kilométrique fixe permettant de mesurer les kilomètres parcourus par chaque vélo. Le compteur est relevé régulièrement afin de mesurer l'utilisation des vélos pour chaque saison, sur chaque site et pour chaque année civile. Les résultats sont communiqués dans le rapport de développement durable et permettront de mesurer les kilomètres évités avec les voitures de services.</p> <p>Achat des 20 vélos</p> <p>Achat de 4 vélos supplémentaires en 2010 pour répondre à la demande</p> <p>Candidature aux 19e Trophées Eco Actions</p>
<b>Singularité</b>	Ce serait la 1ère fois qu'une collectivité propose un parc de vélos électriques en alternative au véhicule de service.
<b>Contacts</b>	Geneviève Émonet 02 54 90 35 53

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	--

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le déplacement	Agglopolys (41)	Référence : 41_ED_01	Date : Octobre 2009

## Carapattes à Agglopolys (41)



Source : Agglopolys





<b>Historique/Contexte</b>	Engorgement automobile des abords des écoles aux heures d'entrée et de sorties des élèves
<b>Calendrier</b>	<p><b><i>Printemps 2008 :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Distribution de questionnaires auprès de l'ensemble des parents d'élèves des classes élémentaires d'Agglopolys (50 écoles concernées), puis recueil et analyse des données.</li><li>- Au regard des résultats, 11 écoles ont été pressenties pour la mise en place de lignes Carapattes.</li></ul> <p><b><i>Rentrée scolaire 2008-2009 (septembre-octobre 2008) :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunions d'information et de création de lignes Carapattes en concertation avec les parents d'élèves, le personnel éducatif de l'école et les élus municipaux dans ces 11 écoles.</li><li>- Validation des circuits et points d'arrêts définis lors de la réunion.</li><li>- Expérimentation des lignes Carapattes pendant une semaine.</li><li>- En parallèle, distribution des fournitures nécessaires au bon fonctionnement des lignes, à savoir :<ul style="list-style-type: none"><li>- gilets fluorescents pour les adultes accompagnateurs;</li><li>- brassards fluorescents pour les enfants ;</li><li>- panneaux "STOP" pour les accompagnateurs lors de la traversée des passages piétons ;</li><li>- Parapluies et vêtements de pluie en cas de mauvais temps</li><li>- etc.</li></ul></li><li>- Bilan de l'expérimentation et réajustement si nécessaire (horaires de passage aux arrêts, coordination entre les accompagnateurs, etc.).</li></ul> <p><b><i>Pendant la semaine nationale du développement durable 2009 (avril 2009) :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animations organisées pour récompenser les enfants et remercier les accompagnateurs volontaires (photos)</li><li>- Pose de panneau « Ecole Pilote Carapattes » devant chaque école participante.</li></ul>

# le Grenelle Environnement



### **Rentrée scolaire 2009-2010 :**

-Redémarrage des lignes carapattes existantes. Pour cela, réunion d'information dans les écoles, distribution des chartes et cartes d'inscription « carapattes ».

-Lancement de nouvelles lignes carapattes sur d'autres écoles et création de lignes nouvelles dans certaines écoles déjà participantes

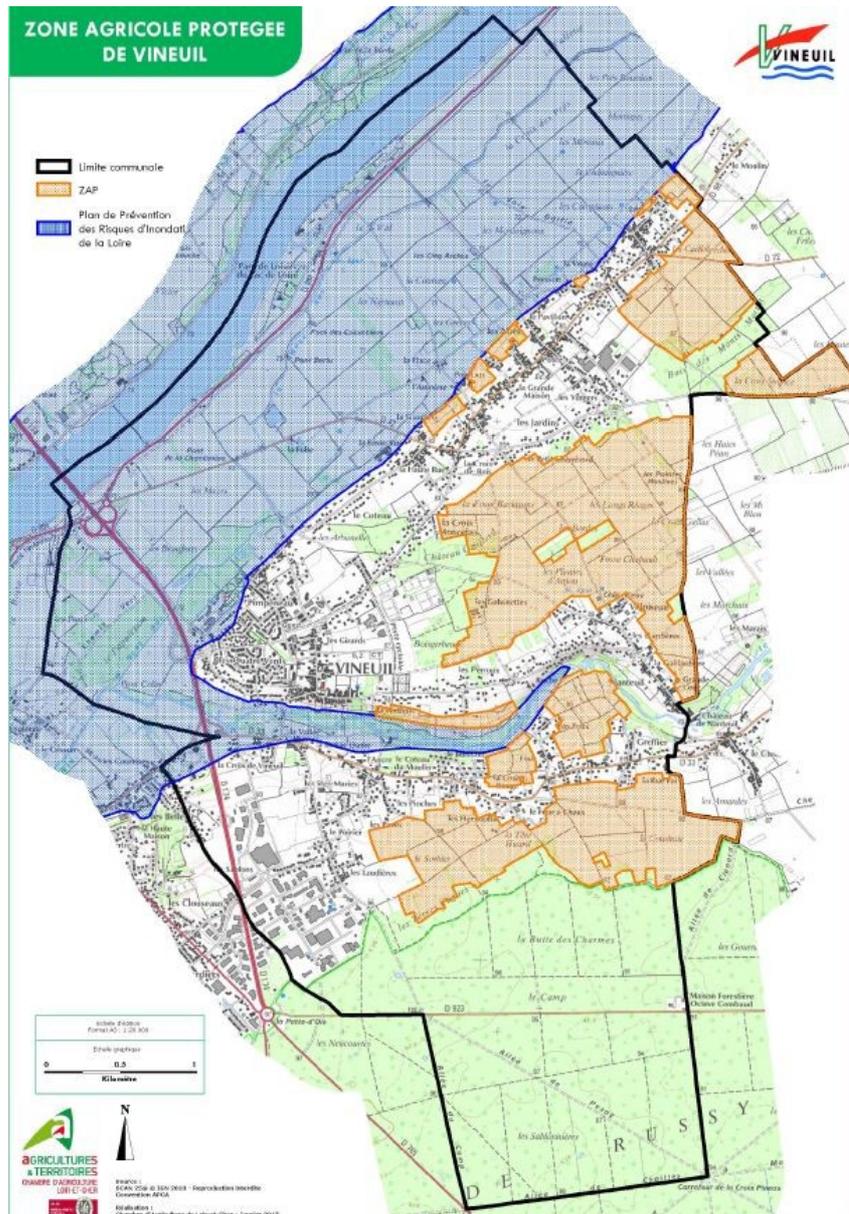
<b>Territoire</b>	7 communes de la communauté d'Agglomération
<b>Maître d'ouvrage</b>	Agglopolys – Communauté d'Agglomération de Blois
<b>Maître d'oeuvre</b>	Département transport d'Agglopolys
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduire le recours à la voiture pour de petits trajets</li> <li>- Projet pédagogique, il apprend aux enfants à privilégier l'usage de la marche à pied pour de très courts déplacements plutôt que l'utilisation de la voiture ; il leur permet également de pratiquer une activité physique régulière.</li> <li>- Projet environnemental, il permet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à désengorger les abords des écoles.</li> <li>- Enfin, cette action tend à favoriser la vie de quartier et à créer des liens inter-générationnels.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<p>Le Carapattes est un système d'entraide entre parents bénévoles. Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun. C'est un exemple concret d'action éco-citoyenne.</p> <p>Il s'agit d'un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires bénévoles (il s'agit le plus souvent de parents d'élèves).</p> <p>Il fonctionne sur le principe d'une ligne de bus classique avec un itinéraire, des arrêts et des horaires prédéfinis.</p>



<b>Difficultés</b>	<p>Cette opération reposant sur le volontariat et le bénévolat, la difficulté majeure repose sur le fait d'avoir un nombre d'accompagnateurs suffisants leur permettant ainsi de se relayer et de faire vivre la ou les lignes « carapattes » de façon quotidienne.</p> <p>Une autre difficulté réside dans le choix du tracé de la lignes : trouver le bon circuit permettant de prendre un grand nombre d'élèves, mais devant être sécurisé au maximum.</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>10 000 € d'investissement (panneaux écoles pilotes)</p> <p>10 000 € de fonctionnement (assurance des enfants, gilets et brassards fluorescents, coupe-vents et parapluies, dépliants, etc.)</p>
<b>Financeurs</b>	Agglopolys
<b>Dispositif-cadre</b>	Plan de déplacements urbains
<b>Politiques publiques de référence</b>	Développer l'intermodalité des transports
<b>Évaluation</b>	<p>-Après expérimentation, 8 écoles ont maintenu leurs lignes Carapattes qui ont fonctionné toute l'année de manière régulière.</p> <p>-Nombre d'enfants inscrits : 150</p> <p>-Nombre d'accompagnateurs inscrits : 40</p> <p>-Rejet CO2 : 50 enfants qui utilisent 4 jours/semaine une ligne Carapattes pour se rendre à l'école (distance moyenne évaluée à 800 mètres) permet d'économiser 5200 kg de CO2 par an (source de méthode de calcul : ADEME)</p>
<b>Singularité</b>	<p>-Très grand nombre d'écoles (50 écoles privées et publiques pour environ 7000 élèves) et de parents d'élèves questionnés</p> <p>-Carapattes dessert tant des communes urbaines (Blois) que des communes rurales (Marolles, 800 habitants)</p>
<b>Contacts</b>	Ann-Laure LEDUC – chargée de mission au département Transports, al.leduc@agglo-blois.fr
<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Vineuil	Référence : 41_S_02	Date : Janvier 2013

## ZAP de Vineuil (41)



Source : Chambre d'agriculture 41

<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>La commune de Vineuil (7 200 hab, 2234 ha) vit un développement périurbain fort. La consommation d'espaces sur Vineuil représente <b>8,5 % de celle d'Agglopolys</b>, alors que le nombre de logements produits sur Vineuil ne représente que 6,8 % de la production totale de logements sur le territoire d'Agglopolys.</p> <p>Une grande partie (350hectares) de son territoire agricole (650hectares) est située en zone inondable. En dehors de cette zone inconstructible, <b>on observe une forte pression</b> et des phénomènes de rétention foncière visibles sur une centaine d'hectares de friches parsemées.</p> <p>La commune a décidé de réviser son PLU et de confier le volet agricole à la Chambre d'agriculture. Les résultats du diagnostic et de la concertation conduisent à une prise en compte des enjeux agricoles dans le PLU. <b>Vineuil conserve un dynamisme agricole</b> lié à la présence d'exploitations diversifiées, grandes cultures, maraîchages, vigne. De plus, la présence de l'AOC Cheverny/Cour-Cheverny sur le territoire communal permet une bonne valorisation des vignobles.</p> <p>Des espaces agricoles initialement destinés à devenir zone d'activités sont reclassés en zone agricole tandis que des espaces à faible enjeu agricole sont réorientés vers l'urbanisation. Les conditions de circulations agricoles sont étudiées et des propositions d'améliorations identifiées.</p> <p>A l'issue de ces démarches, <b>la concertation fait émerger le souhait d'instaurer une ZAP</b>. Sa mise en place décidée à l'unanimité du conseil municipal est en cours de finalisation par la Chambre d'agriculture</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>-1995 : grâce aux financements du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER), la commune, les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture interviennent sur l'espace agricole, constituant une coupure verte en zone périurbaine, pour la reconquête de 75 ha en friches.</p> <p>-2003, une réflexion est engagée sur la base d'un partenariat entre la ville de Vineuil et la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher sur l'agriculture périurbaine.</p> <p>-2008 : comice agricole de Marolles, point de départ du partenariat entre la Chambre d'Agriculture et les élus de l'agglomération de Blois – Agglopolys et le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise</p> <p>-2008 : révision du PLU, partenariat engagé entre la commune et la Chambre d'Agriculture, avec la réalisation agricole du PLU (2009-2010). Le volet agricole a confirmé l'opportunité et la volonté des élus de créer une ZAP sur leur territoire.</p> <p>-2010 : engagement du projet de ZAP</p>



le Grenelle  
Environnement

	-Juin 2011 et février 2012 : comités de pilotage de la ZAP -2012, début 2013 : finalisation du PLU pour mise à l'enquête publique de la ZAP
<b>Territoire</b>	Vineuil
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Vineuil
<b>Maître d'œuvre</b>	Chambre d'agriculture 41
<b>Objectifs</b>	-Préserver l'activité agricole comme composante du paysage et du cadre de vie de la commune -Affirmer la vocation de chaque secteur de la commune pour une meilleure lisibilité paysagère -ériger la vocation agricole en « servitude d'utilité publique » -soustraire des zones agricoles aux aléas des fluctuations du droit des sols, inhérentes aux autres documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU.
<b>Contenu</b>	La zone agricole protégée dans son ensemble correspond à une superficie de 385,6 ha dont 259 ha sont cultivés (67 %). 76,9 ha sont en zone AOC Cheverny-Cour Cheverny (20 %).
<b>Difficultés</b>	Pour un réservoir de surfaces à urbaniser potentielles au delà du PLU
<b>Sensibilisation</b>	Le périmètre retenu pour la ZAP est issu d'une concertation avec les acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, services de l'État, organisations agricoles, ...) La gouvernance locale, animée par la chambre d'agriculture, s'est appuyée sur : - <b>Un comité de pilotage</b> placé sous l'autorité du Maire et de deux de ses premiers adjoints. - <b>Un groupe de travail agricole</b> placé sous l'autorité du 1er adjoint. - <b>Un groupe de travail des collectivités</b> placé sous l'autorité du Maire.
<b>Coût de l'opération</b>	10 000€HT
<b>Financeurs</b>	-Commune : 80% -Chambre d'agriculture : 20%
<b>Dispositif-cadre</b>	PLU en révision
<b>Finalités du développement durable</b>	-Lutte contre le changement climatique -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



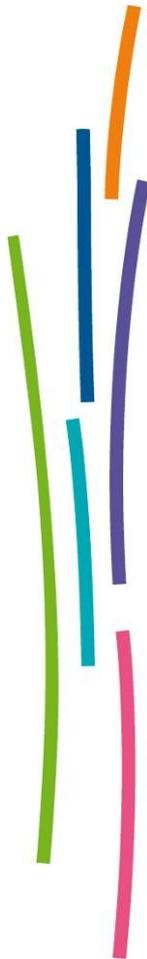
# le Grenelle Environnement

<b>Évaluation</b>	/
<b>Singularité</b>	1ère zone agricole protégée de Loir et Cher, avec productions agricoles diversifiées (grandes cultures, maraîchages et vigne=
<b>Contacts</b>	Valérie Perin, conseillère aménagement et développement territorial. Tel : 02 54 55 20 22 valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	--

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Blois	Référence : 41_S_01	Date : janvier 2013

## Espace-test maraichage bio Les Prés d'Amont (41)



<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>Des terres historiquement dédiées à du maraichage et aujourd'hui en déprise et posant aux collectivités des problématiques d'aménagement du territoire (zone inondable)</p> <p>Des acteurs ayant la volonté de développer des synergies en faveur de projets en AB sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Val Bio Centre -Paniers du Val de Loire : un groupement de maraichers bio solidaires de l'installation de « nouveaux maraichers » ;</li> <li>• le lycée horticole de Blois qui souhaite s'impliquer dans un projet avec les professionnels sur le territoire</li> <li>• Mature Entreprise : une couveuse généraliste, souhaitant s'investir dans le champ agricole</li> <li>• Agglopolys, communauté d'agglomération qui a intégré le soutien à l'agriculture périurbaine (en particulier les circuits courts et les filières biologiques) au sein de sa compétence économique agricole (2010) et la Communauté de commune du pays des Châteaux qui partage le projet</li> </ul> <p>Une demande d'accompagnement en maraîchage bio importante</p> <p><i>Les espaces-tests existent depuis plusieurs années dans différents secteurs d'activité (artisanat, commerces). Les mesures concernent essentiellement des personnes en reconversion qui, après une formation, désirent valider leur projet avant de se lancer dans la création de leur entreprise</i></p> <p><i>Les espaces-tests apportent un soutien technique ainsi qu'un accompagnement commercial, économique, juridique et administratif</i></p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2006 : émergence de l'idée  Début 2007 : début des travaux entre les partenaires  Avril 2009 : arrivée du premier bénéficiaire sur les terrains du lycée horticole de Blois  Janvier 2010 : signature d'une convention de prêt à usage avec la Ville de Blois qui complète les moyens par 2ha mis à disposition du projet</p>
<p><b>Territoire</b></p>	<p>Blois 41, Val de Loire – terrains sablo-limoneux dans un premier temps ; Région Centre à terme</p>
<p><b>Maître d'ouvrage &amp; Maître d'œuvre</b></p>	<p>Collectif de 3 structures : Mature entreprise (Couveuse d'entreprises), Val Bio Centre (groupement de producteurs) et Lycée horticole de Blois (Lycée professionnel)</p>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'insertion et la reconversion professionnelle, de jeunes, ou de moins jeunes, tentés par l'installation en maraîchage biologique ;</li>   <li>- développer la production biologique locale (un marché bio créé en 2008 à Blois ; des collectivités s'intéressent à l'introduction de produits biologiques en restauration collective ...), développer les circuits courts</li>   <li>- participer au développement territorial : le maraîchage biologique est un moyen original de valoriser des espaces en déprise et/ou à contraintes (inondables) : il associe intérêt paysager, préservation des ressources et dynamique sociale.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition, via une convention avec le lycée horticole, de 1 ha de terres converties en bio, de 1.000m<sup>2</sup> de tunnels, d'un tunnel de production de plants partagé, d'une chambre froide et un bureau. Le matériel agricole est mis à disposition avec facturation au temps passé</li>   <li>- accompagnement technique, mise en relation avec un réseau de producteurs, engagement de commercialisation sur planification et un réseau de distribution par Val Bio Centre</li>   <li>- accompagnement humain, administratif, juridique et comptable (sous la forme de RDV individuels) et parcours de formation de 200h (au choix) par Mature Entreprise (couveuse)</li>   <li>- le porteur de projet peut bénéficier de l'aide des membres du réseau pour des tâches qu'il ne peut remplir seul (échange de temps)</li>   <li><b>Atouts :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>garantie du débouché commercial pour le porteur de projet pendant la phase de test ; accompagnement technique fort</i></li> <li>- <i>mise en réseaux</i></li> <li>- <i>lien fort entre pédagogie et espace test : ex : les élèves aident au montage des tunnels du porteur de projet et inversement le porteur de projet appréhende la gestion d'un chantier</i></li> </ul> </li>   <li>Plus d'infos sur <a href="http://couveusemaraichage.blois.a3w.fr">http://couveusemaraichage.blois.a3w.fr</a></li> </ul>
<b>Difficultés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aucun financement identifié pour le fonctionnement (animation, recherche de candidats, suivi des porteurs de projets)</li>   <li>- le nombre de bénéficiaires potentiels est dépendant du</li> </ul>

	développement du groupement des maraichers bio.
<b>Plus-value</b>	<p>- avec l'espace test agricole, le lycée de Blois a gagné en professionnalisme : double compétence (productions florales et productions maraichères en bio), développement de compétences liées à l'installation des porteurs de projets</p> <p>- élargissement du groupement de producteurs</p> <p>- ouverture de Mature Entreprise à la compétence agricole : Mature Entreprise est référent national du réseau « Union des Couveuses » pour l'essaimage des espaces tests. Elle a par exemple participé aux réunions de réflexion pour la création d'un espace test dans le Perche.</p>
<b>Sensibilisation</b>	<p>Lycée horticole de Blois, Val Bio Centre auprès des publics en reconversion professionnelle, des conseillers chambre d'agriculture</p> <p>Lycée horticole de Blois, Val Bio Centre, Mature, Agglopolys auprès de leurs homologues en vue de l'essaimage du dispositif</p>
<b>Coût de l'opération</b>	<p>120.000,00 € au 1/01/2013. Besoins en investissements complémentaires identifiés.</p> <p>Attention cette somme est mutualisée avec la formation initiale et continue</p>
<b>Financeurs</b>	<p>Conseil Régional via le contrat régional de Pays (32.000 € obtenus au printemps 2011) et via la direction des lycées (50.000€ obtenus en 2012)</p> <p>DGER (Ministère de l'Agriculture) : attribution d'un tiers temps pour 3 ans à partir de sept. 2011</p> <p>Lycée horticole de Blois</p> <p>Mature : pas de financement spécifique (financeurs : Agglopolys, Conseil général, Conseil régional, Europe ...)</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	<p>Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois permettant au porteur de projet de conserver son statut antérieur, ses revenus sociaux, une couverture sociale, une responsabilité civile professionnelle et une protection en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.</p> <p>Signature du CAPE auprès de Mature entreprise.</p>
<b>Finalités du développement durable</b>	-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

# le Grenelle Environnement

	<p>Épanouissement au travers de l'exercice d'un métier choisi, rendu accessible grâce à la solidarité entre acteurs professionnels</p> <p>-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources au travers de la conduite en agriculture biologique</p>
<b>Évaluation</b>	Au 1 <sup>o</sup> mars 2013, 4 bénéficiaires sont en cours d'installation, un 5 <sup>o</sup> vient d'intégrer le dispositif.
<b>Singularité</b>	<p>Le lycée horticole de Blois est pionnier en matière d'établissement de formation investissant dans un espace-test agricole. Les 8 espaces tests en fonctionnement sont fédérés en un réseau RENETA</p> <p><a href="mailto:contact@reneta.fr">contact@reneta.fr</a></p> 
<b>Contacts</b>	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <div> <p>Sur les modalités pratiques d'accueil, le matériel mis à disposition, les productions, les conditions financières, l'hébergement physique</p> <p>Brigitte MACREZ Lycée Horticole de Blois <b>ESPACE SUPPORT</b> <a href="mailto:brigitte.macrez@educagri.fr">brigitte.macrez@educagri.fr</a></p> </div> </div> <hr/> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <div> <p>Sur le groupement de producteur et le lien avec le porteur de projet, sur les conditions d'intégration dans le dispositif...</p> <p>Thierry HANON Val Bio Centre <b>GROUPEMENT DE PRODUCTEUR</b> <a href="mailto:hierry.hanon@lespaniersduvalde Loire">hierry.hanon@lespaniersduvalde Loire</a></p> </div> </div> <hr/> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <div> <p>Sur l'éligibilité au dispositif, sur le statut pendant la phase de test, sur l'hébergement économique de l'activité...</p> <p>Cédric CLOCHARD Mature Entreprise <b>COUVEUSE</b> <a href="mailto:cedric.clochard@ismer.fr">cedric.clochard@ismer.fr</a></p> </div> </div> <hr/> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  </div> <div> <p>Sur l'accompagnement du projet par la collectivité</p> <p>Anne Laure FESNEAU – chargée de mission Développement Economique <a href="mailto:A.FESNEAU@agglo-blois.fr">A.FESNEAU@agglo-blois.fr</a></p> </div> </div> <hr/> <p style="text-align: center;">avec le concours de :</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 20px;">   </div>
<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</p>